

COMMUNIQUÉ

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 11 MARS 2009

Québec, le 13 février 2009 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) présidée par Pierre Fortin, assisté du commissaire Jacques Locat, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet minier aurifère Canadian Malartic par la Corporation minière Osisko*. L'audience publique aura lieu à compter du **mercredi 11 mars 2009 à 19 h** et se tiendra au **sous-sol de l'église Saint-Martin-de-Tours située au 581, rue Royale, à Malartic**. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la **deuxième partie de l'audience publique**, qui débutera le **lundi 6 avril 2009 au Club de golf situé au 321, rue Harricana à Malartic**, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 9 juillet 2009, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp. Par la suite, la ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque municipale de Malartic, 640, rue de la Paix, Malartic ;
- Caisse Desjardins de la Vallée-de-l'Or, 701, rue Royale, Malartic.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La Corporation minière Osisko projette d'aménager et d'exploiter une mine d'or sur le territoire de la ville de Malartic, dans la MRC de La Vallée-de-l'Or, en Abitibi-Témiscamingue. Elle serait localisée sur la propriété minière Canadian Malartic acquise par la Corporation. Le projet comporte quatre principales composantes, soit une fosse d'extraction à ciel ouvert, un complexe minier, un parc à résidus et une halde à stériles. La fosse d'extraction aurait une superficie de 135 ha. Le complexe minier comprendrait une usine de traitement d'une capacité de 55 000 tonnes par jour, où l'or serait extrait du minerai par un traitement au cyanure. Le volume de stériles qui devraient être entreposés dans la halde est estimé à 159 Mm³. Quant aux résidus miniers, ils seraient gérés par une technique de résidus épaissis et entreposés dans un parc à résidus d'une capacité de 190 Mm³. Les eaux provenant du parc à résidus, du dénoyage de la fosse et du drainage du site seraient acheminées à un bassin de polissage et seraient réintroduites comme eau de procédé dans le complexe minier. La recirculation optimale des eaux permettrait de réduire au minimum la production d'un effluent. La Corporation prévoit produire annuellement 428 000 onces d'or sur une période d'environ 14 ans.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le BAPE est un organisme d'information et de consultation publiques qui permet aux citoyens de s'exprimer sur un projet et d'intervenir dans le processus décisionnel menant à l'autorisation ou non d'un projet. Le BAPE accomplit les mandats qui lui sont confiés par la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, notamment le mandat d'information et de consultation du dossier par le public d'une durée de 45 jours ainsi que celui d'audience publique d'une durée maximale de 4 mois et celui de médiation d'une durée d'environ 2 mois.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet minier aurifère Canadian Malartic par la Corporation minière Osisko*.

Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez communiquer avec Mme Anne Lacoursière, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec M^{me} Danielle Hawey, conseillère en communication, en composant sans frais le 1 800 463-4732, ou le 418 643-7447. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à mme-malartic@bape.gouv.qc.ca.

- 30 -

Source : Danielle Hawey
Conseillère en communication
1 800 463-4732 ou 418 643-7447
mme-malartic@bape.gouv.qc.ca